

Édition
2007

Développements récents en droit du travail



Faits saillants sur le plan juridique au cours de l'année et leur incidence pour les syndicats et les employeurs au Québec

Ne manquez pas cet atelier complet dans les nouveaux courants jurisprudentiels et leur incidence dans les milieux de travail syndiqués.

Cet événement constitue une occasion unique pour les employeurs et les syndicats du Québec d'être au fait des milieux de travail syndiqués.

Les conférenciers

Johanne Drolet

Avocate syndicale
Melançon Marceau
Grenier Sciortino
Québec



Michel Héroux

Avocat patronal
Fasken Martineau
DuMoulin
Québec

Montréal

le 28 novembre 2007
Fairmont Le Reine Elizabeth

Québec

le 29 novembre 2007
Hilton Québec

Inscription : 8 h 30 - 9 h

Les frais d'inscription à ce séminaire constituent une dépense de formation admissible aux fins de la Loi 90



Centre de formation patronale-syndicale

www.Droitdutravail.ca

- 8 h **Inscription**
- 9 h **Le point sur le harcèlement psychologique**
Les décisions les plus importantes rendues en matière de harcèlement psychologique et leur incidence pour les syndicats et les employeurs.
- 11 h **Sentences arbitrales québécoises – derniers développements**
Les sentences arbitrales les plus marquantes rendues au Québec au cours de l'année et leur incidence pour les syndicats et les employeurs.
- 12 h Pause-repas
- 13 h 15 **Le point sur les mesures d'accommodement et les droits de la personne**
Les causes les plus marquantes entendues au cours de l'année sur l'obligation de prendre des mesures d'accommodement et sur d'autres questions en matière de droits de la personne à travers le Canada et leur incidence pour les syndicats et les employeurs.
- 15 h **Commission des lésions professionnelles – derniers développements**
Les décisions les plus importantes rendues par la Commission des lésions professionnelles au cours de l'année et leur incidence pour les syndicats et les employeurs.
- 15 h 30 **Commission des relations du travail – derniers développements**
Les décisions les plus marquantes rendues par la Commission des relations du travail au cours de l'année et leur incidence pour les syndicats et les employeurs.
- 16 h 30 Clôture

Au programme

- les dernières sentences arbitrales
- les dernières causes en matière de droits de la personne
- les incidences pour les syndicats et les employeurs du Québec

À qui le séminaire s'adresse-t-il?

- les représentants syndicaux (délégués, agents et dirigeants syndicaux)
- les représentants patronaux (superviseurs, directeurs des relations de travail)
- les avocats en droit du travail et avocats internes

Le matériel que vous recevrez comprendra

- un résumé de toutes les causes
- des articles sur tous les sujets au programme
- un énoncé des incidences pour les représentants syndicaux et patronaux

3 Façons faciles de s'inscrire

Préposés au courrier. Si non distribuable, prière de remettre au directeur des ressources humaines ou à l'agent d'affaires de votre entreprise.

1 INSCRIPTION PAR LA POSTE

Centre de formation patronale-synicale

141, avenue Bannatyne, bureau 250, Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3

2 INSCRIPTION PAR TÉLÉCOPIEUR 1-800-665-5990

3 INSCRIPTION PAR INTERNET LabourLawOnline.com

☐ Veuillez nous inscrire au séminaire **Développements récents en droit du travail** qui aura lieu à ☐ **Montréal le 28 novembre** ☐ **Québec le 29 novembre**

☐ Prière de m'informer de vos programmes à venir par courrier électronique (ci-dessous).

Votre nom et celui de votre entreprise seront inscrits sur votre insigne nominatif.

(Veuillez écrire lisiblement.)

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

Entreprise _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

no de téléphone _____ no de télécopieur _____

Courrier électronique _____

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant la tenue de l'événement.

☐ Chèque ci-joint fait à l'ordre de
Centre de formation patronale-syndicale inc.

☐ Veuillez facturer mon entreprise, à l'attention de :

☐ Le bon de commande no _____

☐ Exemption de la TPS, no d'enregistrement

☐ Exemption de la TVQ, no d'enregistrement

Carte de crédit ☐ VISA ☐ AmEx ☐ MasterCard ☐ Discover

No de carte _____ Code de trois chiffres _____

Titulaire _____ Date d'expiration _____ / _____

Signature du titulaire _____

Centre de formation patronale-syndicale

141 avenue Bannatyne, bureau 250
Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3
Téléphone (204) 956-0800
Télécopieur (204) 956-0515
info@labourlawonline.ca

Calendrier de séminaires

The 2007 Labour Law Review

Regina	1 et 2 nov.
Edmonton	8 et 9 nov.
Winnipeg	14 et 15 nov.
Vancouver	13 et 14 déc.

New Legal Developments in the Unionized Workplace

Toronto 4 et 5 décembre

Développements récents en droit du travail

Montréal	28 novembre
Québec	29 novembre

Pour obtenir une brochure sur ces séminaires, veuillez nous en faire la demande par télécopieur ou par téléphone.



Le Centre de formation patronale-syndicale inc. est le chef de file canadien en matière d'éducation des patrons et des syndicats.

Partout au pays, nous mettons les employeurs et les syndicats en contact avec les plus grands spécialistes des enjeux clés en milieu de travail.



Réservations d'hôtel

Des tarifs spéciaux ont été prévus aux hôtels indiqués ci-dessous. Tous les tarifs s'appliquent aux chambres pour une ou deux personnes. Veuillez vous adresser directement à la l'hôtel et demander le tarif de groupe du Centre de formation patronale-syndicale. Réservez tôt puisque les places sont limitées. Le Fairmont Le Reine Elizabeth et le Hilton Québec sont des hôtels syndiqués.

Fairmont Le Reine Elizabeth
900 boul. René-Lévesque
Ouest, Montréal
Téléphone : 514-861-3511
179 \$

Hilton Québec
1100, boul. René-Lévesque
Est, Québec
Téléphone : 418-647-2411
149 \$

Frais d'inscription

Comprend des documents rédigés par des experts, les petit déjeuners continentaux et des rafraîchissements. Les autres repas et l'hébergement sont aux frais des participants.

SVP ajouter 6% TPS et 7,5% TVQ.

(TPS no R122060569)
(TVQ no 1015478400)

Individuel 395 \$
(+ 23,70 \$ TPS + 31,40 \$ TVQ = 450,10 \$)

**Groupe* (3 +)
par personne 345 \$**
(+ 20,70 \$ TPS + 27,43 \$ TVQ = 393,13 \$)

*Vous bénéficierez d'un prix de groupe si un minimum de trois personnes de la même entreprise s'inscrivent.

Les participants désirant annuler leur inscription doivent en aviser le Centre de formation patronale-syndicale par écrit au plus tard le 21 novembre afin d'être intégralement remboursés (des frais d'annulation de 50 \$ seront toutefois exigés).

Sinon, les frais d'inscription seront retenus en entier et une facture sera émise quant aux frais exigibles.

Les participants peuvent être remplacés en tout temps.

Adresse inexacte? Correspondance en double?

Veuillez communiquer avec nous, sans frais, par télécopieur au 1 800 665 5990 et nous ferons les corrections nécessaires

